

1027

5

par les meurtres qui vous arrive, mais qu' d'y  
ajouter, comme vous faites, des leçons pour l're  
Maistre, et quelques sortes de reproches desquels on  
ne prend pas les choses à cœur comme on dovoit  
c'est ce que ce grand Maistre trouva plus digne  
des reprimandes que de le recevoir en bonne part,  
n'attendant point que le remède du mal lui doibra.  
Vainqueur d'Oranges, comme je voy par l'ordre d'Oranges  
Lettres que vous vous souvenez que je vous ai  
souvent. Je vous prie de faire le représentant  
toujours, sans vous amuser à établir le service  
que pourroit avoir rendu par vos avis de bouche;  
Quelques si. Et cest estimé d'avoir bavoir, elle  
vous auroit bien prouver, sans négliger de vous  
envoyer appeller. Mais on en est à l'affaire d'Etat  
et d'entre grands Roix et Princes, dont nous devons  
être suffisantes. Il entende mieux les méthodes et  
l'application que ni l're Conseil ni l're Parlement.  
Je vous en dis là déjà plus que je n'avoï proposé.  
Ayez gardeable, que, <sup>re</sup>tournez à mes rapporter de tout  
à monsieur l're neveu, il est si sage et si sensé, et  
a si bien consideré toutes les conduites de paroies,  
outre ce qu'il m'a été possible d'y contribuer du  
mien, que vous ne scauriez ytre mieux assigné,  
si tant est que vous me croirez fidèle servt. de l're  
Maistre, et amy sincere des deux qui affectionnent  
le bien des vrs intérêts, et c'est en tel regard, que  
je me declare toujours sans faute.

Amon de Lhuys.

Copie.

A la Haÿe est dem. le jour de l. An 1680

Monteux.

Vous aurez reçeu ma D.riencce du 24. Dec. Cest apres  
 m'et arrivé le 7<sup>e</sup> du 16.<sup>e</sup> amblement estendue sur  
 les occurences de pardela plus en plus facheuses  
 mais qui ne nous ont point surpris, ayant bien  
 paru à la prem<sup>e</sup> remarche que le Régne de la  
 France a été de pousser les violences au derr<sup>e</sup>  
 bout. Pour les raisonnemens que vous vous  
 donnez la peine de me faire la bise, j'aurey  
 des quoy vous réfléchir; mais l'avis que je ne  
 de faire à M. de Beaufain Fr<sup>e</sup> neveu, de  
 que S. A. demandant s'il avoit des affaires  
 qui l'arristassent iij, as jugé qu'il ferroit mie  
 de se rendre à Orange; pour ayder à avoir  
 l'ail aux occasions, que de passer inutilement  
 son temps iij, où il ne scauroit estre d'aucun  
 service, c'est avis disje. me dispenser de vous  
 entretienir de l'iscouer subtils, led<sup>e</sup> Sieur de  
 Beaufain m'ayant si souuent entendu réfléchi  
 sur ce qui se passe au sujet des bons mises, ne  
 manquera pas, sans doute, de vous faire bien  
 comprendre, qu'on souffre bien iij que vous  
 vous plaignez, & ne cessiez de nous tenir ador